



C.PCT 1147

-76

Le 15 mai 2008

Madame,  
Monsieur,

La présente circulaire vise à annoncer une modification des codes de publication (“codes de type”) utilisés pour distinguer les demandes internationales selon le PCT publiées par le Bureau international de l’Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI), avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2009. Par suite de cette modification, les demandes internationales selon le PCT qui font l’objet d’une nouvelle publication avec des changements, modifications, corrections ou suppléments seront expressément distinguées des autres documents au moyen de codes de publication supplémentaires qui n’étaient pas utilisés précédemment. Cette modification vise à améliorer les possibilités d’utilisation des données et documents PCT publiés en indiquant plus clairement les raisons pour lesquelles des demandes internationales selon le PCT ont fait l’objet d’une nouvelle publication. Cette modification intéressera tous les utilisateurs des données de publication et des documents du PCT, notamment les administrations du PCT, les déposants et les utilisateurs de l’information en matière de brevets.

Conformément à la norme ST.16 de l’OMPI, les codes de publication ci-après seront utilisés (les codes supplémentaires sont indiqués en *italiques*) :

Code	Données de publication
A1	Demande internationale publiée avec le rapport de recherche internationale
A2	Demande internationale publiée sans le rapport de recherche internationale
A2	Demande internationale publiée avec la déclaration prévue à l’article 17.2)a)
A3	Publication ultérieure du rapport de recherche internationale avec une page de couverture révisée
A4	Publication ultérieure des revendications modifiées et/ou de la déclaration prévue à l’article 19 avec une page de couverture révisée
A8	Demande internationale publiée de nouveau avec des corrections apportées aux données bibliographiques de la page de couverture
A9	Demande internationale ou rapport de recherche internationale publié de nouveau avec des corrections, des modifications ou des suppléments (voir également la norme ST.50 de l’OMPI) <sup>1</sup>

/...

<sup>1</sup> Les suppléments peuvent consister en des déclarations selon l’article 17.2)a) publiées séparément de la demande internationale correspondante ou en des rapports de recherche internationale supplémentaires.

Exemple : dans le système actuel, une demande internationale publiée avec le rapport de recherche internationale conserverait le code de publication A1 après une nouvelle publication quelle qu'en soit la raison. Dans le cadre du nouveau système, la demande se verrait attribuer le code de publication A4 si elle est publiée de nouveau avec des revendications modifiées.

/. Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des modifications apportées.

Les modifications apportées aux codes de publication seront mises en œuvre dans toutes les demandes internationales selon le PCT publiées ou republiées par le Bureau international à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009. Les demandes internationales selon le PCT publiées ou republiées avant cette date ne seront pas concernées et conserveront leurs codes de publication originaux.

Les publications PCT ci-après seront touchées par les modifications susmentionnées :

- a) publication des demandes internationales sur le portail de recherche PATENTSCOPE®;
- b) DVD selon la règle 87 et l'article 20 du PCT;
- c) téléchargements des données de publication internationale dans le cadre de la communication sur demande; et
- d) téléchargements à partir des services FTP utilisés par les offices et les abonnés.

Les observations sur ces modifications peuvent être adressées à M. William Meredith, chef du Service de l'information en matière de brevets et des statistiques de propriété industrielle (mél. : [william.meredith@wipo.int](mailto:william.meredith@wipo.int) ou tlc. : (41 22) 733 54 28).

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Francis Gurry  
Vice-directeur général

Annexe de la circulaire C.PCT 1147

[Tableau récapitulatif des modifications apportées aux codes littéraux]

	Motif de la nouvelle publication	Ancien système	Nouveau système
Demande internationale publiée avec le rapport de recherche internationale	Revendications modifiées et/ou déclaration	A1	A4
	Corrections apportées aux données bibliographiques de la page de couverture	A1	A8
	Corrections, modifications ou suppléments	A1	A9

	Motif de la nouvelle publication	Ancien système	Nouveau système
Demande internationale publiée sans le rapport de recherche internationale	Revendications modifiées et/ou déclaration	A2	A4
	Corrections apportées aux données bibliographiques de la page de couverture	A2	A8
	Corrections, modifications ou suppléments	A2	A9

	Motif de la nouvelle publication	Ancien système	Nouveau système
Rapport de recherche internationale (publié séparément de la demande internationale correspondante)	Corrections apportées aux données bibliographiques de la page de couverture	A3	A8
	Corrections, modifications ou suppléments	A3	A9

[Fin de l'annexe]